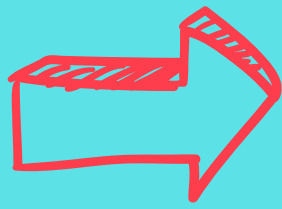


# Plan de lutte contre l'intimidation



# 1

## Nos priorités 2023-2027



- Offrir à tous un climat d'apprentissage favorable;
- Diminuer le nombre d'évènements liés à de la violence physique, psychologique et/ou sexuelle.

# 2

## Le plan de lutte

Au Tremplin, aucun geste de violence ou d'intimidation n'est toléré. Ainsi, nous nous engageons à intervenir et à faire cesser tout geste de ce type, à l'école, mais aussi dans le transport scolaire.

Tous les membre du personnel ont le devoir de soutenir, de protéger et de contribuer à rendre le climat sain pour nos élèves, ainsi qu'à faire en sorte qu'ils se sentent en sécurité et puissent s'épanouir.

Les élèves témoins de situations de violence doivent les dénoncer et savoir qu'elles seront gérées efficacement et équitablement.

# 3

## Encadrement

- Prévention par des ateliers de groupe;
- Intervention /suivi auprès des élèves impliqués;
- Appel/rencontre avec les parents;
- Médiation possible entre les parties;
- Référence vers des services externes;
- Accompagnement de la policière-éducatrice en cas de plainte ou en prévention.

# 4

## Nos actions

- Présentation/explication en classe de l'affiche aux élèves (6e année à secondaire 5);
- Ateliers en classe de 6ème avec Action-Tox;
- Programme Empreinte en sec. 2 et 3 avec le CAVAC;
- Conférences sur les médias sociaux, les sextos, l'intimidation et l'utilisation/partage des photos avec la policière éducatrice de 6e année à sec. 5;
- Pièces de théâtre sur les relation toxiques avec la troupe Parminou (sec. 3-4 et Accès-DÉP);
- Mise sur pied d'un système de billets rouges à tolérance 0 pour les gestes d'intimidation, de violence physique, verbale ou psychologique et d'actes de violence à caractère sexuel.



## 5A Un incident est rapporté

Les élèves impliqués sont rencontrés et le processus débute.

Ils seront impliqués dans la recherche de solutions et d'apprentissage de comportements positifs.

Au besoin, la situation est amenée à l'intervenant pivot ou à la direction.

## 5B Mesures

Une fois la situation analysée, des mesures seront prises pour la régler en fonction de l'intensité et de la gravité des gestes posés.

Les solutions retenues seront éducatives et viseront la sécurité de tous les élèves impliqués.

Au besoin, la policière-éducatrice de l'école sera impliquée.

## 5C Sanctions possibles

Comme le prévoit le code de vie de l'école, l'auteur de violence et/ou d'intimidation devra assumer les conséquences de son geste. Elles seront décidées selon la gravité, l'intention et l'intensité de ce qu'il a fait.

Les parents seront invités à collaborer avec l'école à la recherche de solutions et à l'application de celles-ci au besoin. Ils devront, tout comme leur enfant, prendre les moyens pour que le geste ne se reproduise plus.

## 5D Suivi post-rencontre

Un suivi sera fait auprès des élèves concernés par la situation afin de voir l'évolution et de s'assurer que la situation est bel et bien réglée.

Les parents pourront demander de l'aide à des ressources externes au besoin.

Un suivi leur sera offert par la policière-éducatrice dans le cas où elle aurait dû intervenir.

## Nos résultats

# 6



- Avec la mise en place du système de billets rouges, nous avons constaté une diminution des gestes de violence.
- Avec la tournée en classe pour présenter les affiches, nous avons constaté que les élèves viennent plus facilement dénoncer les situations d'intimidation et/ou de violence.
- Avec nos nouveaux comptes rendus à compléter (par les intervenants et les enseignants), le suivi des incidents est plus facile.
- Les pièces de théâtre et les ateliers ont contribué à sensibiliser les élèves au fait que l'intimidation, la violence et la violence à caractère sexuel ne sont pas acceptables.

# 7

## Votre enfant est victime d'intimidation, de violence ou de violence sexuelle?



- Restez calme, car votre enfant a besoin d'écoute et de réconfort.
- Encouragez-le à dénoncer par lui-même à un adulte de confiance à l'école (enseignant, intervenant pivot, TES, professionnels, direction).
- Communiquez vous-même avec un membre du personnel si votre enfant refuse de dénoncer.
- N'hésitez pas à communiquer avec le service de police si vous jugez que sa sécurité est en danger. Ce recours vous appartient, quelles que soient les interventions faites par l'école pour mettre fin à l'intimidation.
- Vous n'êtes pas satisfait des interventions qui ont été faites? Vous pouvez toujours communiquer avec le protecteur Régional de l'élève et lui exposer la situation.